



Les infos *Flash*

Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

La rentrée a eu lieu et les activités des collectivités territoriales reprennent. Le climat est particulièrement tendu compte tenu des nombreuses réductions budgétaires déjà appliquées en 2014 ou annoncées pour les années à venir. La presse s'en fait suffisamment l'écho pour que chacun en soit informé sans que je ne fasse de commentaire supplémentaire. C'est aussi, pour les contribuables que nous sommes, l'époque des avis d'impositions. Vous pourrez constater que, conformément à l'injonction de la préfecture, nos taux communaux ont dû reprendre leur valeur de 2012, soit une augmentation de plus de 17 % par rapport à l'année dernière. Il va de soi qu'en d'autres temps, une telle augmentation aurait été suffisante pour quelques années et je me serais volontiers engagé à ne plus augmenter les impôts pour le présent mandat. Mais, c'est aujourd'hui une promesse difficile à tenir compte tenu de la probabilité d'une diminution des dotations d'Etat visant toutes les communes de France. Le conseil municipal vient néanmoins de décider d'une exonération (à hauteur de 85 %) de la nouvelle Taxe d'Aménagement en ce qui concerne les abris de jardin.

Dans ce contexte particulièrement difficile, je tiens à vous dire que je continue, avec opiniâtreté, à réduire la tension que connaît notre trésorerie depuis que les difficultés se sont accumulées sur le chemin du projet Centre Village.

Cette page doit être tournée et en accord avec le conseil municipal j'ai écrit à nos différents partenaires pour leur faire part de la décision de la commune de ne plus intervenir sur les parcelles 507 et 356. En conséquence, le dernier conseil municipal m'a autorisé à procéder à la signature des compromis de vente de ces parcelles sous certaines conditions qui permettront non seulement de limiter la volumétrie d'une nouvelle construction derrière le terrain de boule de la rue Emile Knoepfler, mais également d'améliorer le dégagement de la vue sur l'Eglise en entrant dans notre village par cette même rue.

Ces ventes devraient nous permettre de contribuer au désendettement de la commune en nous acquittant notamment de la dette que nous avons vis-à-vis de Nouilly sans emprunter à nouveau, contrairement à ce qui a été inscrit à notre budget 2014, conformément à la mise en demeure de la Chambre Régionale des Comptes.

Enfin, il nous faut actuellement réorganiser la chasse sur notre ban communal, ce qui représente un travail sans aucune mesure avec les sommes mise en jeu et pour l'anecdote : le coût pour la commune de l'envoi d'un courrier à un propriétaire du foncier non bâti peut être, dans certains cas, supérieur au produit de la location de son terrain !

Le conseil municipal en bref

Le Conseil Municipal a voté une exonération de 85% de la Taxe d'Aménagement relative aux abris de jardin.

La signature des compromis de ventes concernant la parcelle section A n°507 et la maison 2 Place de l'Eglise, parcelle section A n° 356, a été autorisée.

Chasse sur le ban communal :

Il a été décidé par le Conseil Municipal de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de leurs parcelles pour la période du 02/02/2015 au 01/02/2024.

Les dates des prochains conseils :

22 octobre – 19 novembre – 17 décembre

En souvenir de Madame Hammen :

Réunion autour de la musique au Château Espagne
le 2 novembre à 11 h

Les personnes intéressées sont priées de confirmer leur présence au 01 43 66 87 46

Spécial « Concours de dessins »

Le syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin (SIVT) organise un concours de dessin

- du **22 septembre au 4 novembre 2014**

- sur le thème : « **Imagine un blason pour le Pays Messin** »

- ce concours est ouvert à tous les **enfants âgés de 6 à 11 ans**

Les conditions et règlement sont à votre disposition en Mairie.

SCOTAM

Le syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM) a organisé du 10/06/14 au 15/07/14.

L'enquête publique portant sur le projet de SCOT arrêté le 12/12/13 et sur le Document d'Aménagement Commercial adopté le 12/12/13.

Une copie du rapport et des conclusions de cette enquête est mise à la disposition du public jusqu'au 15/07/15 comme suit :

- Au siège du Syndicat mixte du SCOTAM (Metz Métropole)

11 bld Solidarité METZ

- En téléchargement sur le site **www.scotam.fr**